

**DEFINITION DES FONCTIONS DU PERSONNEL DES MINOTERIES PAYE A L'HEURE**

1	<i>Manoeuvre</i> : Travailleur sans aucune spécialité;
2	<i>Trieur de sac vide</i> : chargé du triage et du classement des sacs ainsi que leur dépoussièrage au moyen d'un aspirateur;
3	<i>Convoyeur chargeur</i> : Il accompagne le chauffeur, charge la marchandise et en est responsable avec le chauffeur et l'aide à effectuer le dépannage;
4	<i>Couturier de sacherie</i> : chargé de coudre les sacs endommagés à l'aide d'une machine à coudre;
5	<i>Laveur de grain</i> : Conduit et surveille les installations de dépoussièrage, triage, criblage et lavage des grains. Monte des courroies, surveille et contrôle le débit des machines dont il a la charge suivant les instructions du chef meunier ou de son remplaçant;
6	<i>Planchister ou bluteur</i> : Conduit et surveille le fonctionnement des planchisteurs et le déroulement de l'opération de tamisage. Monte les courroies et change les manches. Il doit signaler au sasseur toute anomalie constatée;
7	<i>Sasseur</i> : Conduit et surveille le fonctionnement des sasseurs et le déroulement de l'opération de sassage ou séparation des produits issus du broyage. Doit signaler au cylindriste toute anomalie constatée. Monte les courroies et remplace les cadres de tamis endommagés;
8	<i>Graisser</i> : Lubrifie les pièces des machines existantes dans les minoteries, remplit le pistolet graisseur du lubrifiant approprié et applique le pistolet contre les points de graissage;
9	<i>Emballeur</i> : chargé de tirer, peser, attacher et stocker les produits finis. Il doit également surveiller et contrôler la qualité des produits finis et signaler au cylindriste toute anomalie;
10	<i>Ouvrier qualité (tourneur, mécanicien, soudeur, forgeron)</i> : Agent spécialiste ou polyvalent, chargé des travaux qualifiés dont l'exécution exige une habileté consommée, une expérience particulière du métier et de bonnes connaissances technologiques;
11	<i>Conducteur de machine ou conducteur de moteur</i> : A défaut de conducteur de machine ou conducteur de moteur la mise en marche de la minoterie incombe à l'électricien et en cas d'absence de ce dernier au mécanicien ou à une personne compétente en la matière faisant partie de l'équipe d'entretien;
12	<i>Menuisier</i> : Coupe, assemble, monte et répare des ouvrages en bois, travaille d'après des plans, des croquis ou selon les instructions reçues;
13	<i>Chef emballeur</i> : Contrôle, surveille et anime l'activité des emballeurs et des ouvriers de l'emballage;
14	<i>Cylindriste</i> : Conduit et surveille l'ensemble des cylindres cannelés et la série de cylindres lisses (convertisseurs) destinés à moudre et à broyer le grain. Il monte les courroies et règle la distribution. Il est responsable du bon fonctionnement des cylindres, et doit à ce titre les surveiller de près et signaler aux bluteurs et sasseurs toute anomalie constatée sur les produits qui y passent. Il représente le chef meunier en son absence et assume la responsabilité de celui-ci.